



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du BUREAU SYNDICAL du 04 novembre 2025  
DELIBERATION N° 2025-72**

**OBJET :** Mandat spécial pour la participation au Salon des Maires à Paris.

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 du mois de novembre, les membres du Bureau Syndical du Territoire d'Energie GARD SMEG dûment convoqués le 22 octobre 2025, s'est réuni à 10 heures 30 dans la salle de réunion du Territoire d'Energie GARD SMEG, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, Président du Syndicat.

Monsieur Christophe ZARAGOZA est élu Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	E	A	Procuration	
Aimé CAVAILLE	ALES	x				
Joseph BLANCHER	LES PLANS	x				
Annick CHOPARD	VAUVERT	x				
Lionel JEAN	CORCONNE		x			
Frédéric ESCOJIDO	NIMES			x		
François ABOU	PEYROLLES	x				
Jean-Luc CHAPON	UZES	x				
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	x				
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE			x		
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD			x		
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	x				
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	x				
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	x				
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN		x			
Jack VERRIEZ	MIALET	x				
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF	x				
Frédéric FORTE	FOURNES		x			
Nathalie FABIE	ST SIFFRET			x		
Aline BASTIDA	GARONS	x				
Maurice BLACHAS	GENERAC	x				
Démissionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX					
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE				x	M. CAVAILLÉ
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT				x	M. BLANCHER
Démissionnaire	ANDUZE					
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE			x		
Christian ANDRE	CAVEIRAC	x				
		14	3	5	2	

P = présent - E = Absents-excusés - A = Absents - Procuration = Absents avec procuration

Nombre de Membres en exercice	:	24
Nombre de Membres présents	:	14
Nombre de votes exprimés	:	16

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

L'article L.2123-18 et l'article R.2123-22-1 du Code des collectivités Territoriale (CGCT) dispose que les fonctions de Maire, d'Adjoint et de Conseiller municipal, de Président et membre de délégation spéciale, donne droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux. Par renvoi de l'article L.5211-14 du CGCT, les dispositions de cet article s'appliquent aux Syndicats de communes.

Vu la délibération n°2020-51 du Bureau Syndical du 06 octobre 2020 relative aux conditions de remboursement des déplacements dans le cadre d'un mandat spécial,

**Mandat spécial pour la participation au Salon des Maires à Paris - PAGE 2**

Considérant l'intérêt pour le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard de participer au 107<sup>ème</sup> congrès des maires et des présidents des intercommunalités de France qui se tiendra du 18 au 20 novembre 2025 au Parc des exposition de la Porte de Versailles à Paris.

Considérant que cet évènement national constitue un lieu d'échange et de valorisation des actions du Territoire d'Energie du Gard-SMEG en matière de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables et de services aux collectivités.

Considérant qu'à l'occasion du salon, Le Président doit signer avec ENEDIS l'avenant au contrat de concession pour le Plan Pluriannuel d'investissements, le renouvellement de la convention article 8 ainsi que les conventions relatives à la cartographie.

Compte tenu de la présence du Président, Monsieur Aimé CAVAILLÉ, de Madame Annick CHOPARD, Vice-Présidente, et de Monsieur Jean-Paul BOYER, Vice-Président, il convient de prendre une délibération pour la prise en charge des frais d'hébergement, de déplacement et de repas.

Si en principe, comme mentionné à l'alinéa 2 de l'article L.2123-18 du CGCT, les frais occasionnés par les mandats spéciaux doivent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières alloués à cet effet aux fonctionnaires de l'état, il est possible conformément aux dispositions de l'article R.2123-22 du CGCT de procéder au règlement des dépenses sur la base des frais réellement engagées.

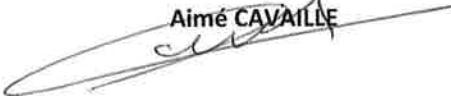
Dans le cadre de cette mission, Mme Irène PLAZA-DEBROS, MM. Samuel CHATARD, Mathurin DELORD, et François FARGIER agents du Territoire d'Energie du Gard-SMEG accompagneront les élus.

**Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE :**

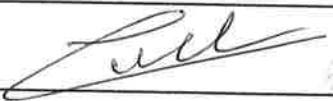
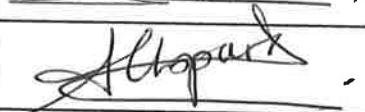
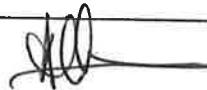
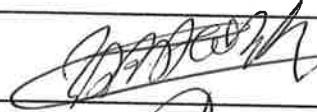
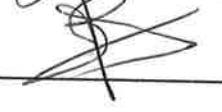
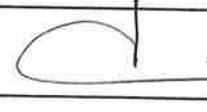
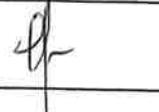
- **D'AUTORISER** dans le cadre du mandat spécial, la prise en charge par le syndicat des frais réels occasionnés pour ce déplacement ;
- **D'AUTORISER** le remboursement aux frais réels, des sommes engagés par les agents et les élus dans le cadre de ce mandat spécial.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président  
Aimé CAVAILLÉ




Aimé CAVAILLÉ  
Président du TE GARD - SMEG

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Aimé CAVAILLÉ	Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	

BUREAU SYNDICAL, MARDI 4 NOVEMBRE 2025  
NIMES

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le 17/11/2025

Berger Levrault

ID : 030-200039543-20251104-202572-DE

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	(P) A CAVAILLÉ
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	(P) J. BLANCHET
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	S